

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 46 (1908)  
**Heft:** 50  
  
**Artikel:** Curiosités disparues  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-205522>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## TROIS MOIS GRATUITS

Les personnes qui prendront un abonnement nouveau pour l'année 1909, 4 fr. 50 seulement ! recevront gratuitement le « Conteur vaudois » durant le 4<sup>me</sup> trimestre 1908 (soit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre).

## CURIOSITÉS DISPARUES

La Revue historique vaudoise publie dans son numéro de décembre 1908 un article de M. Benjamin Dumur, intitulé *Les cinq merveilles de Lutry*. C'est un de ces morceaux charmants où, comme à l'ordinaire, l'érudit historien s'efface devant le chroniqueur bonhomme et savoureux. Nous lui empruntons les fragments que voici :

...Le canton de Vaud venait d'être divisé en dix-neuf districts, et, au milieu d'ardentes compétitions, Cully avait été choisi, à raison de sa position centrale, comme chef-lieu de Lavaux. Les politiciens de cette localité célébraient la victoire par maintes rasades et n'oubliaient pas les quolibets à l'adresse de Lutry, la vieille rivale ; qu'avait-elle donc à se plaindre ? Il lui restait ses cinq merveilles !

Ces merveilles étaient la *granta louie*, l'*homo de l'épare*, *lou sindzo*, la *grossa cliotze*, *lou piot*.

L'ancienne maison de ville de Lutry était flanquée d'un appentis de bois qui allait jusqu'au lac et empiétait même quelque peu sur celui-ci.

Le local spacieux ainsi créé n'était autre que la *granta louie* où, en français, la grande galerie. Au XVI<sup>e</sup> siècle, elle existait déjà. Parfois le Conseil y tenait ses séances au frais. Pendant les hautes eaux, les pêcheurs à la ligne, commodément assis près d'une large baie, pouvaient de là attrapper maints poissons. On dansait aussi dans cette salle semi-aquatique, mais rarement et en cachette, parce que les ordonnances bernoises interdisaient ce plaisir. Après la révolution de 1798, en revanche, on le fit de tout cœur et sans gêne. Un joyeux vigneron, à barbe blanche, racontait naguère d'un air malicieux et en clignant de l'œil, les succès qu'il avait emportés dans ce lieu enchanteur, alors qu'il était jeune. Là, pour la première fois, il avait serré la taille de sa Fanchette et, tout ému, par un tour de valse, trouvé le moment propice pour lui dérober un petit baiser « sans que personne y vit goutte ». Mais tout cela est de bien vieille histoire. Lors de la construction du port, en 1837, on a abattu la *granta louie*, Fanchette est morte et le galant barbu ne lui a guère survécu.

## II

A une époque fort reculée, disent les mauvais plaisants, les gens de Lutry, pour se garantir de toute agression extérieure, voulurent avoir des fortifications, aussi bien que les citoyens et les bourgeois de Lausanne. Malheureusement l'argent qu'exigeait un aussi gros travail faisait

défaut. Après en avoir délibéré à plusieurs reprises, les autorités décidèrent que pour commencer on se bornerait à construire une première porte de ville, et il ne restait plus qu'à en fixer l'emplacement. Sur ce point délicat, les opinions variaient.

Elles variaient si furieusement qu'on en vint aux mains et que, de guerre lasse, on convint de s'en remettre au choix de Jehan de Savuit, vieillard réputé pour sa profonde sagesse.

« Quelques-uns d'entre vous, dit-il, voulaient construire la porte du côté d'orient ; d'autres insistent pour qu'on la mette à l'occident ; il en est enfin qui préféreraient la voir au nord ; eh bien, pour tout arranger, placez-la... au milieu de la ville (*bouta-la pi au maitain*). »

Ainsi fut fait, et voilà comment à Lutry on voyait une porte qui barrait la rue principale presque à égale distance de ses deux extrémités.

Inutile de dire que c'en est là qu'une facétie... Si, de prime abord, la porte dont il s'agit paraît anormale, elle s'explique bientôt d'une façon toute naturelle, par le seul fait du développement successif de la ville. Cette construction la fermait autrefois du côté d'occident... Le portail en existait encore au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Un modeste clocheton surmontait son toit à deux pans. Sur l'une et l'autre face se voyaient les cadrans de l'horloge. Un petit escalier, adossé à la maison voisine, permettait l'accès de la soupente. C'était là, sur le bois de la porte étroite fermant ce réduit, qu'un artiste inconnu avait dessiné à grands traits et grossièrement illuminé l'*homo de l'épare*, notre deuxième merveille. Ce personnage, revêtu du costume tailladé des vieux Suisses du XVI<sup>e</sup> siècle et armé de sa hallebarde, simulait sans doute une sentinelle. Les gens de Lutry, on ne sait trop pourquoi, portaient à ce gardien muet la même vénération que les bourgeois de Berne à leur Goliath (Saint-Christophe) d'illustre mémoire. Mais, hélas ! dans le bourg des bords du Léman, pas plus que dans la ville fédérale, les sentiments et les souvenirs d'autrefois n'ont pu retenir la main des démolisseurs modernes. Avec la porte de l'horloge, le fidèle hallebardier de Lutry est tombé à terre, il y a quatre-vingt et quelques années déjà.

La dénomination d'*homo de l'épare* reste inexplicable, à moins qu'elle ne fasse allusion aux pentures de fer (*épare*) de la porte sur laquelle notre guerrier était peint.

## III

La troisième merveille ?

C'était le singe (*lou sindzo*), dont tous les vieillards gardent encore le vivant souvenir. Sculpté à la hauteur du premier étage dans l'angle d'une maison particulière, l'animal restait là bénévolement assis sur son derrière, la queue en évidence. Parfois il changeait de pelage, quand on rebadigeonnait le bâtiment, et passait par toutes les nuances du jaune, du gris ou du roux. Un peintre farceur inséra un jour son brâlot entre les dents du quadrumane et l'y laissa. Le lendemain, un naïf paysan des Monts

de Lavaux (*Jorlatz*), descendu en ville pour le marché, fut fort intrigué à l'aspect de ce singulier personnage : « *N'è pas on homo...* », dit-il, *l'a ona cura... n'è pas ona bita... l'a ona pipa...* », puis, tout à coup, trouvant son affaire et se frappant le front : « *L'è prau su on...* Es-kimo ».

En 1854, notre singe faisait encore la grimace, mais pour la dernière fois. Cette année-là, en effet, une main barbare le mit en pièce.

## IV

La quatrième merveille était le bourdon monstre fondu à Lutry même, en 1549, et qui était fait du bronze de l'ancienne grosse cloche de l'église et de neuf autres cloches.

La *grossa cliotze* de Lutry s'acquittait loin une légitime réputation ; on en parlait partout comme d'une merveille. Malheureusement, elle n'est plus intacte. Le soir de Saint-Sylvestre 1865, des sonneurs trop zélés la mirent en branle avec une telle violence, qu'ils en firent sauter un morceau. Sa voix n'a plus la sonorité grave et l'ampleur d'autrefois.

Dans la grande rue, à quelque distance à orient de la porte de l'horloge, se dressait un pilier de justice surmonté d'une girouette. Il y pendait une chaîne avec collier de fer. C'était le carcan, où l'on exposait pour quelques heures au mépris public les malfaiteurs condamnés à cette peine. Le *piot* (plot) était le socle de pierre de ce pilier de justice et, par extension, le pilier lui-même.

Cet attribut de la justice manqua à Cully jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, où cette ville obtint d'être détachée de la juridiction de Lutry et d'avoir, comme sa voisine, son propre pouvoir judiciaire.

Lorsqu'en 1803, la ville de Cully, devenue chef-lieu du district de Lavaux, eut par là même son pouvoir criminel, le succès fut pour elle complet. A Lutry, en revanche, la déception était grande.

Dans la bouche du mauvais plaisant qui énumérait les cinq merveilles, « le *piot* était à la fois la dernière merveille et la dernière flèche du Parthe ».

## En 50 mots.

- Mariez-vous.
- Jamais. J'aime à vivre garçon.
- J'aurais un excellent parti.
- Dieu m'en garde !
- Tout doux, peut-être il vous plaira ?
- Chansons !
- Dix-neuf ans.
- Tant pis !
- Sage.
- Grimaces !
- Belle.
- Danger !
- Cœur tendre.
- Jalouse !
- Des talents.
- Trop pour me faire enrager.
- Cent mille francs de dot et des espérances.
- J'épouse.